

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 :

Les travaux sont précisés sur le devis et/ou sur le bon de commande.

Dans tous les cas ils ne pourront donner lieu à aucune réclamation ultérieure. Les commandes peuvent être faites par des agents en publicité sous réserve que ceux-ci soient agréés par Pano Boutique.

ARTICLE 2 : MAQUETTES

A moins de conventions contraires, les maquettes et fichiers numériques sont fournies par le client. Dans ce cas, la responsabilité de Pano Boutique ne sera pas engagée, si les couleurs, l'absence d'éléments graphiques, les fautes d'orthographe et de manière générale, si le résultat de l'impression ne convient pas, puisque celui-ci se contente d'utiliser le fichier élaboré et fourni par le client.

En cas d'exécution des maquettes par Pano boutique, de même que tous les croquis, projets, dessins, compositions, clichés, fichiers ou autres, fournis par Pano Boutique, celle-ci se réserve la propriété artistique et sa propriété exclusive, même s'ils sont facturés, et la reproduction est formellement interdite.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

3.1 TEXTES ET LOGOS : Pano Boutique ne prend aucune responsabilité au sujet des droits de reproduction des originaux qui nous sont confiés. Pano Boutique considère que le client possède ces droits de reproduction pour les ordres qui lui sont confiés et le fait même de la remise des documents à reproduire garantit Pano Boutique contre toute action qui pourrait être intentée au sujet de ces droits.

3.2 POSE : Le client est seul responsable de l'implantation de ses travaux, quant à leur conformité avec les règlements en vigueur. (Décret n°2012-118 du 30 Janvier 2012.). Pour toutes enseignes, pré-enseignes ou dispositifs publicitaires soumis à autorisation préalable, la fourniture et/ou la pose par Pano Boutique seront effectuées sous « autorisations de pose réputées accordées à la date de l'intervention » à fournir par le client, sous peine de prendre toute la responsabilité due à ce fait et s'engage à régler l'intégralité de la facture de Pano Boutique et d'assumer toutes les conséquences (amendes, pénalités) Les produits livrés par Pano boutique et posés par le client, sont réputés avoir été assortis de conseils d'utilisation. De ce fait la responsabilité de Pano boutique ne pourra donc aucun cas être engagée quant aux anomalies pouvant survenir.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Le client règle un acompte de 40 % à la commande et le solde à la disposition de la marchandise. Toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement, ou tout retard, entraînera, sans préjudice, de tous dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard calculée par application aux sommes restant dues d'un taux de 10.75 % sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le défaut de paiement d'une seule échéance un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté sans effet, permet à Pano boutique de reprendre immédiatement et sans aucune formalité le matériel fourni et d'exiger immédiatement le règlement de la totalité du présent ordre. Il en va de même en cas de liquidation, règlement judiciaire ou faillite du client. Après récupération ou dépose du matériel, Le prix d'une nouvelle installation éventuelle sera à la charge du client.

ARTICLE 5 : REFERENCEMENT

Le client autorise Pano boutique à citer son nom, son enseigne, son logo et à présenter les travaux réalisés pour ce dernier dans sa documentation commerciale, sa communication institutionnelle sous toute ses formes, ses sites Internet, ses boutiques et à l'occasion de salons et manifestations diverses en relation directe avec Pano boutique.

ARTICLE 6 : CLAUSE PENALE

Le défaut de paiement d'un seul effet, ou d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes nos créances, mêmes non échues, conformément à l'article 1990 du code civil.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litiges, seuls sont compétents, les tribunaux dont relève l'émetteur des présentes conditions générales de vente dont les coordonnées figurent en annexe des devis, commandes, factures et/ou sur le site de Pano Boutique à l'adresse suivante : www.pano-boutique.re ou le client reconnaît en avoir pris connaissance.

